

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITIONS N° DNCMP/009.../S/2025-2026
RELATIF AU MARCHE DE SERVICE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT DE
QUALITÉ INDEPENDANT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION
ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS DU BURUNDI PORTANT SUR
L' EXERCICE BUDGETAIRE 2021-2022

Date de publication : 6..1.8../2025

Date d'ouverture des propositions techniques: ..5...../08/2025

FINANCEMENT : ARMP, sur subsides de l'État

Juillet 2025

Section 1 –Avis d'Appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/008/S/2025-2026, RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DE QUALITÉ INDÉPENDANT DE LA CONFORMITÉ DES PROCÉDURES DE PASSATION ET D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS DU BURUNDI PORTANT SUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021-2022

Date de publication : Le 6.08/2025
 Date limite de dépôt : Le 5.19/2025

1. Objet de la soumission

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ci-dénommée « Autorité Contractante » lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la **réalisation d'un audit de qualité indépendant de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics du Burundi, portant sur l'exercice budgétaire 2021-2022.**

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur les subsides accordés à l'ARMP via le Budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026.

3. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale (qu'elle participe à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement) et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

4. Consultation et acquisition du dossier de Marché

Le Dossier de Demande de Propositions (DDP) peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures, au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARMP, Immeuble du Ministère des Finances, 3^{ème} étage, N°303, Tél : 22 27 59 14.

Il pourra être obtenu auprès du service ci-haut indiqué, sur présentation d'un bordereau de versement au compte N° CC10003 (Compte de transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu) non remboursable.

5. Date et lieu de dépôt des Propositions

Les Propositions sous pli fermé devront parvenir au secrétariat de la Direction Générale de l'ARMP, au plus tard le 05.09/2025 à 10 heures. Elles porteront la mention suivante « Proposition pour le marché de service pour la **réalisation d'un audit de qualité indépendant de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics du Burundi portant sur l'exercice budgétaire 2021-2022**».

6. Délai de validités des offres

Les propositions sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des Propositions.

7. Critères de sélection des propositions

L'évaluation des propositions se fera sur base de la sélection fondée sur la qualité-coût, conformément au point 1 de l'article 92 du Code des marchés publics.

8. Durée de la mission

La prestation est à réaliser pendant une période de 100 jours, comptés à partir de la date d'entrée en vigueur du marché.

9. Renseignements

Les renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction Générale de l'ARMP, dont les coordonnées sont les suivantes : **Q. ROHERO I, Boulevard du Japon, Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, bureau 303, Tél. : +257 22 27 59 14.**

Fait à Bujumbura, le 31.1.2025

**La Personne Responsable des Marchés Publics de
L'Autorité de Régulation des Marchés Publics**

Hon. Jean-Claude NDUWIMANA

